MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER
Liberté
Égalité
Fraternité

Qualiopi
processus certifié

CERTIFICAT « QUALIOPI »
délivré à

Nom ou raison sociale : DYNAMIK CONDUITE

Numéro d'enregistrement au répertoire SIREN : 809384601

N° d'agrément de l'établissement principal : E 18 974 0015 0

N° de déclaration d'activité : 04973266597

Adresse : 20 Rue Mahatma Gandhi

Code postal : 97419 Ville : LA POSSESSION

Autres établissements (rattachés au numéro de SIREN) labellisé(s) et concerné(s) par la certification Qualiopi. :

Raison sociale	N° d'agrément	Enseigne	Adresse

Catégorie d'action concernée par la présente certification :

action de formation mentionnée au 1er alinéa de l'article L. 6313-1 du code du travail.

Nom de l'instance de labellisation : ministère chargé de la sécurité routière

Référence au programme de certification : guide du référentiel national qualité

Suite aux audits effectués dans le cadre des actions de formation à la conduite des véhicules terrestres à moteur et de sensibilisation à la sécurité routière, le présent certificat est délivré à l'établissement susmentionné, et ce, conformément aux critères énoncés dans le décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences, en application de l'article L. 6316-1 du code du travail.

Ce présent certificat est valide du 19/11/2024 au 06/07/2027 sous réserve du respect des critères de qualité et des modalités d'audit mentionnés à l'arrêté du 26 février 2018 modifié portant création du label « qualité des formations au sein des écoles de conduite et reconnaissance des équivalences à ce label ».

Son périmètre est restreint et concerne l'enseignement de la conduite.

Ce certificat doit faire l'objet d'un affichage dans les locaux et sur le site internet.

En cas de réclamation, adresser le formulaire disponible sur le site www.securite-routiere.gouv.fr à l'adresse : *indiquer l'adresse fonctionnelle du servic*e et à signalement-label-dsr@interieur.gouv.fr

Fait à Saint Denis, le 19 novembre 2024

Le préfet de département
ou son représentant

Délégué du Permis de Conduire
et de la Sécurité Routière de
La Réunion et Mayotte
Arnaud ACCART